

Innovation Fnac : lancement d'un service de reprise de produits techniques dans tout son réseau

En juillet 2011, Alexandre Bompard, Président-Directeur-Général de la Fnac, présentait le plan Fnac 2015 mettant la relation client au cœur du développement de la Fnac. C'est dans ce cadre notamment que l'un des principaux piliers était la mise en place de nouveaux services.

Dans ce contexte, la Fnac innove et lance dans l'ensemble de son réseau de magasins une offre « **Fnac Reprise** » permettant à tous les clients d'échanger leurs anciens produits high-tech selon un argus mis en place moyennant l'attribution de bons d'achats.

Avec cette offre, la Fnac est aujourd'hui la seule enseigne à proposer un service aussi complet de reprise sur l'ensemble des produits techniques existants.

L'Argus Fnac

Pas de surprise à l'arrivée, la Fnac prône la **transparence** et met préalablement à disposition sur son site *Fnac.com* un **Argus Fnac** qui calcule le montant de la reprise du matériel selon sa marque, son modèle, sa valeur d'origine.

Produits concernés

La liste des produits pouvant prétendre à la reprise Fnac est longue, permettant ainsi à la majorité des clients intéressés d'accéder au service : **GPS, consoles de jeux, baladeurs, appareils photos** (compacts et bridges), **caméscopes, tablettes numériques, téléviseurs écran plat**, parmi un **large panel de marques**, et **ordinateurs portables**, qu'il s'agisse de PC ou de MAC.



Quelques exemples :

IPHONE 4 Noir 16GB	Prix neuf : 749 euros	Prix de reprise : 233,75 euros
IPAD 2 (9.7 pouces LED 64 Go + 3G)	Prix neuf : 813 euros	Prix de reprise : 238,00 euros
Tablette Archos 7 320 GB	Prix neuf : 550	Prix de reprise : 85 euros
Caméscope Canon HF 200	Prix neuf : 749	Prix de reprise : 166,77 euros
Ordinateur portable HP Pavillon DV 6000	Prix neuf : 995	Prix de reprise : 46,75 euros
Console Xbox 360 Elite	Prix neuf : 479	Prix de reprise : 72,25 euros



Modalités de reprise

Pour être repris, le produit high-tech doit être en **état de fonctionnement** et accompagné de tous les accessoires nécessaires à sa bonne utilisation. Il suffit ensuite de se présenter au **Service Après-Vente d'un magasin Fnac** et de présenter une pièce d'identité.

De plus, la Fnac a choisi de ne pas limiter la reprise aux seuls produits achetés au sein de l'enseigne, et reprend les produits **quel que soit son lieu d'achat**.

Les bons d'achat

Le montant des bons d'achat est calculé en fonction de la valeur attribuée au produit par l'Argus Fnac. Les bons d'achat ainsi émis sont valables durant **un mois** dans **tous les rayons de tous les magasins Fnac** en France.

Contacts presse